



COMITE REGIONAL CORSE

PV de la réunion du CDR du 17 Décembre 2017

Début de séance : 9h03

Présents :

Véronique Escales, Jo Vrijens, Jean-Pierre Vignocchi, Aurore Vrijens, Francois Zaragoza, Chantal Margouet, Sabine Guiraud, Christian Tomi, Hervé Alfonsi, Christian Aragon, Arnaud Zaragoza, Daniel Buron, Patrick Poggi, Jean Escales, Alain Désogère.

Absents excusés :

Marjorie Dupré-Poiget, Olaf Weiss, Pascal Esplat-Valli

Absents :

Michèle Richard-Lentali

Bilan du Président :

Bilan 2017 et informations générales :

- Situation Financière : on tient la totalité de nos engagements (remboursement des dettes) avec une augmentation de la trésorerie.
- ATC : nous avons renoué les liens avec l'ATC. La demande pour la subvention de notre site internet a été acceptée et l'argent versé sur nos comptes.
- Alien : jusqu'à présent le comité avançait l'argent sur les actions avec un solde une fois les travaux réalisés. Changement du mode de fonctionnement (avance sur les actions assurée par le comité) impliquant un coup d'arrêt. Renégociation en cours. Les actions seront payées sur facture et plus à l'avancement.
- Salon de la plongée : comme les années précédentes, Daniel Buron représentera la Région au salon (merci au Codep 2B qui prends en compte ce déplacement). La Corse fera un apéritif au salon le vendredi midi. La région a pris 15 invitations pour des personnes de la région souhaitant aller au salon.
- Médailles : remise des médailles Jeunesse et Sport à la préfecture d'Ajaccio au mois de janvier (date à venir). La remise des médailles fédérales se fera à l'AG régionale pour les médailles de bronze et l'argent et à l'AG nationale pour les médailles d'or.

- Recyclages des brevets d'Etat : La filière DE et la filière BE doivent être recyclées obligatoirement (pour les BE obtenus avant 2000, le recyclage doit être fait avant le 31/12/2020 ; pour les BE obtenus après 2000, c'est le 31/12/2022). Tous les moniteurs qui ont eu leur DE en 2013 doivent être recyclés avant le 31/12/2018. Pour renouveler la carte professionnelle, l'attestation de recyclage est obligatoire. Si un recyclage n'est pas effectué en temps et en heure, malgré une carte professionnelle en cours de validité, le droit d'exercer est caduque. Le recyclage doit être fait obligatoirement dans un CREPS. 3 CREPS actuellement agréés : Talence, Antibes et Montpellier. Pour information, le CREPS d'Antibes propose un recyclage de 3 jours à 315 € non nourri non logé avec 1 immersion. En cours : discussion pour organiser nous-même nos propres recyclages au travers d'une convention entre le CREPS de Montpellier et le Comité Régional. Le go de principe a été donné pour 2018. Dates pressenties : du 17 au 19 octobre. Un courrier à l'attention de tous les clubs va partir pour définir les besoins.
- Subventions : le CNDS 2018 va être réduit de 50% sur la partie équipements sportifs (à cause des économies demandées par les JO 2024) ce qui va entraîner une baisse du CNDS au global de 10%. Les CNDS départementaux devraient disparaître.

Mode de fonctionnement du CDR :

- votes par mail : mode de fonctionnement satisfaisant. Avec les PV en ligne pour transparence comme annoncé lors de l'AG.
- souhait de faire fonctionner les commissions à l'instar du national : faire venir les commissions lors du CDR (organisation de CDR élargis).

Retour du CDN du 30 septembre :

- licences et cartes nationales : chute constante depuis quelques années. Cette année, le nombre de licences augmente, la chute des cartes s'enraye et les niveaux 1 se redressent. On peut dire que la région suit cette tendance. A ce jour depuis septembre 2017, on compte une augmentation des licences de 25% par rapport à 2016.
- certificat médical : le médecin spécialiste n'est obligatoire que pour les plongeurs trimix et handisport. Pour un GP, MF1 et MF2, ainsi que pour la plongée enfants, il n'y a plus besoin de médecins spécialistes pour établir le certificat national. La présidente de la Commission Médicale Nationale devrait faire une communication au niveau des médecins généralistes.

Avenir des CODEP :

- collectivité unique à compter du 1^{er} janvier 2018 : concerne uniquement les instances politiques. Tout ce qui est administratif reste en place. Le flou demeure pour les subventions CNDS.

- position de la DRJSCS : il y a plusieurs Comités et ligues en Corse dans lesquelles les CODEP ont été dissous. La DRJSCS Corse n'a pas de préconisation particulière. Le Ministère laisse libre arbitre aux fédérations. Donc préconisation de ne pas dissoudre les CODEP 2A et 2B pour le moment.

Rapport de la Trésorerie :

Budget des commissions :

Subvention des commissions : Les commissions ont été raisonnables, aucun dépassement sur 2017. Sur le prévisionnel 2018 : 2 augmentations significatives pour l'archéologie et l'apnée.

Commissions	Montant alloué 2017	Montant demandé 2018	Décisions
Apnée	2000 €	3400 €	Montant attribué : 2000 €
Archéologie	3500 €	5000 €	Montant attribué : 3500 €
Biologie	1500 €	1500 €	Montant attribué : 1500 €
Technique	5000 €	5000 €	Montant attribué : 5000 €
Médicale	0 €	1000 €	Montant attribué : 1000 €. La Médicale devrait reprendre son activité
Juridique	0 €	500 €	Montant attribué : 500 €. la Juridique commence à fonctionner

Vote du CDR pour l'approbation du prévisionnel 2018 : approuvé à l'unanimité

Budget général :

- Tous les clubs ont réglé leur appel à cotisation pour l'année. Au niveau des licences et des cartes de novembre, tous les clubs sont à jour également. Reste 600 € à récupérer du mois de novembre. Au niveau des charges d'exploitation, effort pour baisser les charges. Le prévisionnel était d'environ 36 K€. On est ce jour à presque 28 K€. Et à l'inverse, les recettes s'élèvent à moins de 11 K€ là où on avait prévu un peu moins de 8 K€.
- Prévisionnel 2018 : on a tenu compte d'une baisse sur le nombre de licences, du remboursement de la dette à la Fédé qui démarrera à compter du mois de janvier 2018 (soit 5 K€ de plus vs 2017).

Vote du CDR pour l'approbation du prévisionnel 2018 : approuvé à l'unanimité

Facturation aux clubs

- Mauvais payeurs : les mauvais payeurs sont souvent les mêmes. Les mauvais payeurs sont basculés en crédit : cela signifie que les clubs font un chèque d'avance, et peuvent commander les licences et cartes jusqu'à épuisement du solde. Pour le moment, un club mis dans cette configuration. Pour l'an prochain, proposition de mettre en place

un prélèvement automatique de façon obligatoire à compter du 1^{er} mai. Les clubs qui souhaitent essayer ce système avant et sur la base du volontariat pourront le faire dès le 1^{er} janvier.

Vote du CDR pour soumettre cette proposition à l'AG : approuvé à l'unanimité

Rapport du Secrétariat :

Bilan sur le site internet:

- Démarrage du site plutôt positif. Bon retour par les institutions qui se servent du site pour communiquer, statistiques de connexion présentées : nombre de cessions, nombre d'utilisateurs, nombre de clics sur les bannières partenaires, ... Bourse à l'emploi en cours : plusieurs annonces passées sur 2017 avec des candidatures qui commencent à arriver.
- Pour la suite, mise en place d'une page Facebook en lien avec le site pour booster la communication vers l'extérieur, recherche de nouveaux partenaires, amélioration du contenu de la CTR, mise en place d'une commission descendante et proactive auprès des clubs et SCA.

Bilan quantitatif :

- Point sur les structures : 26 clubs en 2017 (vs 34 en 2016) et 41 SCA (vs 2017)
- Licences adultes 2271 (vs 2254 en 2016), licences jeunes 390 (vs 456), licences enfants 180 (vs 148). Au total sur 2017 : 2841 (vs 2858 en 2016). Globalement baisse des licences des jeunes que ce soit au niveau SCA ou Clubs
- Les brevets : N1 plutôt stables (1325) comme les N2 (215). Légère baisse pour les N3. PE40 en augmentation significative (211 en 2017 vs 147 en 2016).

Commission Médicale et Prévention Régionale :

Après l'AG régionale, par défaut de président, la commission a été mise en sommeil. Afin de ne pas bloquer la commission, envoi de mails, sans résultat, pour coopter un médecin qui reprendrait la tête de la commission médicale, le temps des prochaines élections (à savoir la prochaine AG). Bruno Grandjean a demandé de récupérer son statut de médecin fédéral et devant l'absence de la CMPR il appartient au comité directeur de redonner à Bruno Grandjean son statut de médecin fédéral en lui réaffectant son numéro 042A0005.

Vote du CDR pour réaffecter son numéro à Bruno Grandjean : approuvé à l'unanimité

AG et AGE 2018 :

La date de l'AG est le 17 février 2018. Dans l'ordre du jour, il va y avoir des modifications des statuts (comme modification de l'adresse, composition du comité directeur, mode d'élections) qui impose la mise en place d'une AGE.

Vote du CDR pour la validation de l'ODJ de l'AG et de l'AGE : approuvé à l'unanimité

Rapport des commissions :

Les rapports des commissions ont été faits.

Pour la CTR, demande d'approbation pour la nomination d'un IR (Clément Druilhe) qui vient de finir son cursus. De par le départ de Stéphane Beneyto de la région au 1^{er} janvier, et de par les obligations nationales de certains instructeurs, demande d'ouverture de 2 postes d'IRS.

Vote du CDR pour la nomination de Clément Druilhe en tant qu'IR : approuvé à l'unanimité

Vote du CDR pour l'ouverture de 2 postes d'IRS pour 2018 : approuvé à l'unanimité

Demande du Président aux commissions : faire parvenir avant le 15 janvier les bilans financiers et rapports moraux pour publication sur le site en vue de l'AG régionale du 17 février 2018.

Fin de séance : 14h40

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUET

Le Président
Jo VRIJENS

